



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 42 de l'ordre du jour
Suivi de l'Année des Nations Unies
pour le patrimoine culturel

L'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel 2002 **et ses suites**

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le 21 novembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/8, par laquelle elle proclamait 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel et désignait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme chef de file des activités liées à la célébration. Le Directeur général de l'UNESCO a invité tous les États membres et les autres institutions et organismes des Nations Unies à privilégier pour cette année les deux thèmes du dialogue et du développement afin de focaliser les engagements internationaux sur la cause du patrimoine culturel.

Trois objectifs avaient été fixés pour la célébration de l'Année : a) intensifier l'exécution des programmes, activités et projets de mise en valeur et de protection du patrimoine culturel mondial; b) promouvoir l'éducation et inspirer au public le respect du patrimoine culturel national et mondial; c) encourager les contributions volontaires pour financer et soutenir les initiatives destinées à promouvoir et protéger ce patrimoine. Le présent rapport donne un aperçu des activités exécutées ou coordonnées par l'UNESCO dans le cadre de l'Année du patrimoine culturel, et indique l'esprit dans lequel l'UNESCO entend poursuivre son action dans ce domaine.

* Le présent rapport a été reçu de l'UNESCO le 30 septembre 2003.



I. Introduction

1. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a nommé une équipe spéciale interdisciplinaire chargée de coordonner tout ce qui concernait l'éducation, l'environnement et l'information dans les activités liées à l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, et d'assurer le secrétariat de l'Année.

2. La tâche la plus immédiate a été de produire de la documentation sur l'Année, sous forme d'un dossier d'information qui montrait la richesse et la diversité du patrimoine culturel dans le monde et expliquait les moyens, méthodes et mécanismes utilisés par l'UNESCO pour le protéger, le sauvegarder et l'entretenir. Y étaient décrites en particulier les nombreuses formes et manifestations de ce patrimoine, matériel ou vivant – grands sites et monuments, métiers traditionnels, mais aussi création, expression artistique ou traditions orales. Ce dossier d'information donnait un aperçu de l'action engagée depuis plus d'un demi-siècle par l'UNESCO pour protéger le patrimoine. Il proposait une vision ouverte du patrimoine culturel, dont il soulignait le caractère dynamique et évolutif. Il a remporté un franc succès auprès des partenaires de l'UNESCO – commissions nationales mais aussi organisations non gouvernementales, banques de développement ou fondations privées – ainsi que dans le système des Nations Unies. Il a été perçu comme un outil efficace et unique en son genre pour mieux montrer le caractère indissociable des manifestations matérielles et immatérielles du patrimoine culturel et la nécessité de préserver la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures et les peuples, conformément à l'esprit du Programme mondial des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Il défendait aussi la cause du dialogue entre les civilisations et les cultures en rappelant les principes humanistes énoncés dans le rapport de Javier Pérez de Cuéllar intitulé *Notre diversité créatrice* (UNESCO, 1995), à savoir que nulle culture n'est une île et que tout patrimoine culturel est le résultat d'influences, d'emprunts et d'échanges qui ont façonné les peuples et les identités au fil des siècles.

3. Le logo dessiné pour l'Année faisait lui aussi passer l'idée que la culture est le fruit d'une créativité nourrie d'influences. Le dossier d'information, également diffusé largement sur l'Internet, a eu un succès et un retentissement considérables, comme en témoignent les innombrables demandes d'utilisation et de reproduction du logo, de la part non seulement d'États membres et de ministères de l'éducation et de la culture, mais aussi d'associations locales du monde entier. L'UNESCO a en outre reçu immédiatement des propositions de traduction dans différentes langues locales. Plusieurs pays ont lancé des campagnes nationales, organisé diverses manifestations ou créé des sites Internet à l'occasion de l'Année du patrimoine.

4. La publication d'un calendrier actualisé de l'Année du patrimoine culturel a permis de mentionner quelque 300 initiatives aux niveaux national, régional et international. Les campagnes nationales de sensibilisation aux valeurs incarnées dans le patrimoine culturel ont donné lieu à des expositions, festivals, concours de photos, rencontres de jeunes, attributions de prix pour la conservation de monuments et dans diverses disciplines artistiques, frappes de médailles commémoratives, éditions de timbres-postes et publications sur le patrimoine national. Plusieurs pays ont décrété des journées, semaines ou mois du patrimoine national, avec entrée gratuite dans les musées et les sites, conférences et causeries, émissions de radio et de télévision. Des organisations non gouvernementales ayant

des liens officiels avec le système des Nations Unies et en particulier l'UNESCO ont lancé une campagne appelée Patrimoine pour une culture de la paix, dont le but était de renforcer le rôle du patrimoine culturel local en tant que vecteur de la consolidation de la paix.

II. Le patrimoine mondial : héritage partagé et responsabilité commune

5. L'Année était axée sur une série de grandes conférences régionales et internationales marquées par une volonté commune de concevoir des dispositifs et des moyens novateurs et concrets pour sauvegarder le patrimoine et de réfléchir à une approche globale et intégrée de la notion de patrimoine culturel. Ce fut notamment le cas du congrès international intitulé Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune, tenu à Venise du 14 au 16 novembre 2002 en coopération avec les autorités italiennes à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial, qui a réuni plus de 600 participants venus du monde entier. Neuf ateliers thématiques ont été consacrés aux mesures techniques et juridiques à mettre en oeuvre pour assurer la conservation préventive du patrimoine mondial. Tous les participants ont insisté sur le fait que l'UNESCO devait renforcer son rôle dans ce domaine, en partenariat avec les États parties à la Convention, la société civile et le secteur privé.

6. La Convention sur le patrimoine mondial est l'un des instruments internationaux les plus universels. En juin 2003, elle comptait 189 États parties et, en juillet 2003, le nombre de biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'établissait à 754 (582 biens culturels, 149 biens naturels et 23 biens mixtes), pour l'ensemble des 189 États parties. On sait que la Convention est issue de deux mouvements distincts, dont l'un militait pour la sauvegarde des monuments historiques et l'autre pour la protection de la nature. C'est de leurs liens et de leur convergence qu'est née l'action internationale pour le patrimoine mondial, lequel désigne aujourd'hui les biens culturels et l'environnement, naturel mais aussi anthropique, comme l'indique la notion de « paysage culturel ». L'extraordinaire réussite de la Convention mérite d'être saluée. Mais il faut également se tourner vers l'avenir et réfléchir aux défis qui nous attendent.

7. L'Année a donné lieu à un important effort de sensibilisation, de mobilisation et d'action collective en faveur du patrimoine culturel, étayé par une vigoureuse campagne de communication. Les initiatives dans ce domaine ont été multiples – expositions itinérantes, conférences de presse thématiques, publication du calendrier du patrimoine mondial, accords de coopération entre l'UNESCO et des partenaires privés pour la production de vidéos sur le patrimoine mondial.

8. La *Revue du patrimoine mondial* a bénéficié d'une aide supplémentaire et a augmenté sa diffusion en anglais, français et espagnol. Elle est également publiée en russe depuis le début de l'année 2002. La série de documents sur le patrimoine mondial a reçu des appuis nouveaux et s'est enrichie de nouveaux titres tels que *Gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial*, *Guide de l'aide internationale*, *Rapport périodique de l'Afrique*, *Atelier sur la diversité biologique marine du patrimoine mondial*, *Identification et attestation du patrimoine moderne*.

9. L'Initiative de partenariats du patrimoine mondial, lancée pour une période initiale 2002-2007, entend favoriser les partenariats public-privé. Certains ont été annoncés dès le congrès de Venise en novembre 2002. C'est le cas, par exemple, de l'accord tripartite UNESCO-Fondation pour les Nations Unies-Conservation International, d'un montant de 15 millions de dollars. Un partenariat du même genre est en cours de négociation avec le Fonds mondial pour la nature (États-Unis). Fauna and Flora International a promis de coopérer avec l'UNESCO, la Fondation pour les Nations Unies et d'autres partenaires intéressés par la création d'un mécanisme de réaction rapide en cas de menace sur les sites naturels inscrits au patrimoine, assorti d'un fonds de financement des interventions. Un accord vient d'être conclu avec la Fondation Grand Cercle, qui versera 100 000 dollars pendant les cinq prochaines années à des biens patrimoniaux sélectionnés, et il est question d'un partenariat avec Hewlett Packard. Le partenariat avec les agences spatiales internationales a été lancé. Des contacts ont été pris avec l'Agence spatiale européenne, les Universités de Gand et de Louvain-la-Neuve, en Belgique, les Agences spatiales du Brésil et de l'Argentine et la NASA en vue de cartographier et de mieux surveiller les sites inscrits au patrimoine mondial.

10. Le congrès de Venise a donné lieu à un certain nombre d'accords de coopération bilatéraux avec des États parties désireux de mieux appliquer la Convention. Ils devraient permettre d'identifier des biens naturels ou culturels à inscrire au patrimoine mondial, de fournir une assistance technique aux pays concernés, d'améliorer la gestion des sites déjà inscrits et d'élaborer des projets dans la perspective de financements éventuels, en particulier par les organismes de coopération internationale. Des accords d'aide à la protection du patrimoine et à la surveillance des sites inscrits avaient déjà été passés avec la France et le Japon; d'autres ont été signés avec l'Australie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Au cours de l'Année, des États parties ont versé de généreuses contributions pour des initiatives spécifiques.

11. L'UNESCO se doit de tout mettre en oeuvre pour promouvoir l'application de la Convention et pour faire en sorte que certaines évolutions regrettables qui ont marqué l'histoire récente des sociétés soient corrigées. Nous devons certes travailler en étroite collaboration avec les États parties, mais nous avons également une tâche énorme à accomplir vis-à-vis du grand public. Les deux derniers siècles ont apporté des changements sans précédent dans les sphères politique, idéologique, économique, technologique et culturelle. Des millions d'hommes et de femmes ont été arrachés de leur environnement traditionnel et ont dû abandonner des métiers ancestraux pour assumer de nouveaux rôles qui les obligent souvent à renoncer à ce qui était l'essence même de leur identité et de leur héritage culturel.

III. Protéger le patrimoine culturel immatériel

12. En septembre 2002, l'UNESCO a organisé la troisième table ronde des ministres de la culture sur le thème « le patrimoine immatériel, miroir de la diversité culturelle », qui s'est tenue à Istanbul à la généreuse invitation des autorités turques. Les représentants de 110 pays, dont 71 ministres de la culture, ainsi que 9 organisations intergouvernementales ou ONG, ont participé à cette réunion de deux jours, couronnée par l'adoption de la Déclaration d'Istanbul, qui énonce quelques principes directeurs en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et appelle à la solidarité internationale et à l'action dans ce domaine. L'idée de rédiger

une convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel était lancée. L'UNESCO a fait de l'élaboration de ce nouvel instrument un objectif majeur pendant l'Année du patrimoine culturel, et espère ainsi inscrire la sauvegarde des biens immatériels dans un cadre normatif qui aurait à terme la même autorité que la Convention de 1972 pour le patrimoine matériel ou naturel.

13. L'UNESCO doit une grande partie de sa réputation à son action en faveur du patrimoine matériel. L'adoption de la Convention sur le patrimoine mondial, à sa conférence générale de 1972, a été non seulement un événement en termes politiques et juridiques, mais aussi une avancée conceptuelle considérable, puisque patrimoine culturel et patrimoine naturel étaient pour la première fois intégrés dans un même cadre juridique. On constate de plus en plus, dans de nombreuses sociétés, combien les formes d'expression traditionnelles sont érodées par la mondialisation. L'homogénéisation culturelle dont nous voyons aujourd'hui partout tant de preuves menace la survie de nombreuses formes singulières d'expression culturelle. La disparition de cet héritage se traduit par un recul des particularismes culturels dans le monde entier. Le patrimoine culturel immatériel doit de toute urgence être protégé et revitalisé, et il appartient à chaque État de prendre les mesures qui s'imposent à cet effet. L'UNESCO, seule entité des Nations Unies investie d'une mission dans le domaine de la culture, joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans ce domaine.

14. Le patrimoine culturel immatériel joue dans notre existence un rôle fondamental de survie et de renforcement des identités et de la diversité culturelle, rôle de mieux en mieux reconnu en tant que tel dans le monde entier. Il doit donc de toute urgence être mieux protégé pour pouvoir vivre et prospérer. La raison tient essentiellement au fait qu'il touche aux aspects les plus fondamentaux et pourtant les plus fragiles de la culture et de la tradition vivantes, incarnés le plus souvent dans la vie spirituelle, les connaissances, les savoir-faire et la façon d'être de l'individu ou de la communauté.

15. À l'heure où la mondialisation fait peser de lourdes incertitudes sur l'avenir de la diversité culturelle, force est de reconnaître que l'élément le plus vulnérable de l'identité culturelle des peuples n'est autre que leur patrimoine culturel immatériel. L'UNESCO a donc le devoir de sensibiliser le grand public à l'importance de ce patrimoine et d'encourager les États membres à l'inventorier, à le protéger et à le revitaliser. La mondialisation implique une interdépendance économique croissante et une intensification des échanges culturels, mais elle ne va pas sans risque dans le domaine culturel en ce sens qu'elle menace la survie de nombreuses formes d'expression. Cet appauvrissement nous concerne tous en tant que citoyens du monde. Foncièrement plurielle, protéiforme et changeante, la culture est la trame même de nos sociétés, de notre mémoire, de nos identités multiples, de notre créativité, bref de notre être le plus intime.

16. La préservation et la promotion de la diversité culturelle sont des missions fondamentales de l'UNESCO. Il ne s'agit pas en l'occurrence de conserver seulement les vestiges matériels du passé, mais aussi de sauvegarder et promouvoir ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le patrimoine culturel immatériel, qui est à la fois le creuset de la créativité et la source primaire de la culture vivante. La promotion du patrimoine culturel immatériel consiste à encourager les États et les communautés à identifier plus précisément leurs biens culturels avec la coopération active des chercheurs, créateurs et acteurs culturels, à en comprendre la valeur et à

les protéger par des moyens législatifs, institutionnels et éducatifs et par des activités de promotion et de communication; elle implique également de mobiliser la communauté internationale à travers des mécanismes de coopération technique et financière. La Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité a pour but de permettre au plus grand nombre possible de pays de montrer la richesse de leurs biens culturels. Les préparatifs de la deuxième Proclamation des chefs-d'oeuvre ont commencé pendant l'Année. Le secrétariat a reçu 66 dossiers de candidatures. L'assistance préparatoire octroyée à 41 projets s'est traduite par des conseils techniques, une aide pour organiser des réunions locales et nationales, des consultations et inventaires préliminaires, des ateliers et séminaires, la compilation des documents requis et un travail sur le terrain.

17. Lors d'une série de réunions échelonnées sur une année, les experts ont formulé une définition de travail de la notion de patrimoine culturel immatériel et établi un glossaire. Le projet de convention a été mis au point en septembre 2002 à l'issue de plusieurs réunions intergouvernementales d'experts et, en juin 2003, il a été approuvé pour présentation à la Conférence générale de l'UNESCO, dans le cadre de sa trente-deuxième session, en 2003. Le projet d'instrument international conçu par les États membres de l'UNESCO constitue le moyen le plus efficace pour encourager les États membres à prendre des mesures urgentes pour protéger le patrimoine immatériel.

18. Dans le même ordre d'idées, la sauvegarde et la revitalisation des langues et des coutumes locales peuvent, elles aussi, renforcer le pluralisme culturel et la protection du patrimoine. Dans la deuxième portée de sa résolution 56/262, en date du 15 février 2002, l'Assemblée générale a demandé aux États membres et à l'ONU « d'encourager la conservation et la défense de toutes les langues parlées par les peuples du monde entier ». Les langues font partie du patrimoine de l'humanité, et c'est cette idée qui a aidé l'UNESCO à mieux attirer l'attention sur le rôle que jouent les langues en tant que véhicules du patrimoine culturel.

19. L'UNESCO voit avec inquiétude la menace qui pèse sur de nombreuses langues et qui compromet la diversité culturelle qu'elles incarnent. Selon l'édition 2002 de l'*Atlas mondial des langues en voie de disparition* publié par l'UNESCO, la moitié des quelque 6 000 langues parlées dans le monde sont menacées, et avec elles un pan irremplaçable des connaissances humaines et de la pensée. Le processus d'extinction des langues est permanent et ne date pas d'aujourd'hui. La nouveauté, c'est qu'on assiste depuis une trentaine d'année à une accélération considérable du phénomène, qui va de pair avec une expansion rapide de la mondialisation.

20. Afin de lutter efficacement contre ce qui constitue non seulement une perte irréparable pour l'humanité et un appauvrissement de la pensée et de la connaissance humaines, mais aussi un facteur de tension et de conflit potentiel entre les communautés, l'UNESCO a lancé plusieurs programmes et activités qui visent à promouvoir le multilinguisme et la diversité linguistique, notamment dans les domaines de la culture, de la communication et de l'éducation.

21. Les actions prioritaires ont été, par exemple, la publication par l'UNESCO du *Red Book of Languages in danger of disappearing*, sur les langues en voie de disparition dans un certain nombre de régions (sud-est du Pacifique, Sibérie, Australie, Indonésie et Thaïlande), ou la base de données sur les langues menacées de disparition. L'*Atlas mondial des langues en voie de disparition* a été accueilli avec beaucoup d'intérêt par les chercheurs et les journalistes et est devenu l'ouvrage

de référence pour le grand public (une version électronique améliorée est en préparation). En mars 2003, l'UNESCO a donné suite à l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel en réunissant des experts du monde entier, dont des locuteurs de langues menacées d'extinction, afin de pouvoir affiner et recentrer son action dans ce domaine précis. Après avoir analysé la situation dans diverses régions du monde et étudié les résolutions et déclarations adoptées à ce sujet, les experts ont recommandé un plan d'action sur lequel l'UNESCO basera ses travaux dans les années à venir.

22. Les États membres ont été encouragés en particulier à : a) recenser et définir les langues en voie de disparition; b) promouvoir activement la reconnaissance des langues menacées sur leur territoire; c) encourager l'étude des langues menacées; d) créer des conditions propices à l'usage et à l'apprentissage de ces langues; e) inspirer aux communautés la fierté de leur langue et de leur culture et faire en sorte qu'aucune langue parlée sur leur territoire ne soit dévalorisée; f) explorer les avantages économiques et sociaux de la diversité linguistique et culturelle, comme leviers du développement durable; g) affecter des fonds, dans la mesure du possible et avec l'assistance de la communauté internationale, à la documentation, à la revitalisation des langues et au renforcement des programmes en faveur des langues menacées.

23. Pourtant, l'action dans ce domaine devra aller plus loin encore. Il importera notamment de mieux attirer l'attention des gouvernements et de la société civile en général sur la menace qui pèse sur la diversité linguistique aujourd'hui et de les inciter à réagir en privilégiant pour l'avenir les approches multilingues qui s'imposent. Promouvoir le multilinguisme, c'est montrer la valeur de la diversité culturelle et linguistique et, par voie de conséquence, de notre riche patrimoine culturel mondial.

24. À signaler enfin dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel le partenariat avec Discovery Channel, qui s'est traduit par la réalisation d'une série de courts métrages sur neuf langues en voie de disparition dans divers pays et d'enregistrements vidéos des langues she et manchoues.

IV. Patrimoine culturel, dialogue et interventions au sortir des conflits

25. Le patrimoine culturel est de plus en plus souvent pris pour cible lors des conflits ou des flambées d'intolérance, pour la simple raison qu'il incarne la mémoire collective. Le dialogue interculturel tient aujourd'hui une place essentielle dans l'arène politique internationale, d'où l'importance de la composante culturelle dans la lutte contre les manifestations d'intolérance et leurs formes les plus extrêmes, dont le terrorisme. Pour que le dialogue des cultures devienne un garant de paix, de coopération et de développement, il faut réhabiliter le patrimoine culturel dans les situations d'avant et d'après conflit, réconcilier les communautés tout en renforçant les instruments normatifs et introduire de nouvelles mesures réprimant les destructions de patrimoine.

26. Nous avons été témoins ces dernières années de destructions de biens culturels qui montrent bien que le patrimoine peut devenir une cible de prédilection, notamment dans les conflits intra-étatiques, pour des raisons d'ordre symbolique et

identitaire mêlées de bellicisme, de malentendus et de rejet de l'autre. Depuis une dizaine d'années, l'UNESCO assume un rôle international de premier plan très remarqué en coordonnant de vastes opérations de sauvetage des biens culturels endommagés ou menacés par des conflits, avec l'assistance de nombreux partenaires, tant publics que privés. Par son action normative, conduite en parallèle avec ses activités opérationnelles, elle espère convaincre les décideurs de la nécessité impérieuse de ratifier les instruments internationaux existants, notamment la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954). Le dialogue et le développement seront les deux axes d'une stratégie visant à mobiliser pleinement le patrimoine culturel au service du rétablissement et de la consolidation de la paix après des troubles civils ou des conflits armés. Si un bien culturel est pris pour cible à cause de sa valeur identitaire, l'UNESCO s'efforcera de réunir les belligérants et les populations concernées et d'encourager la reprise du dialogue par la reconstruction du patrimoine. Cela supposera dans certains cas de retisser les liens d'une population avec son histoire et ses origines, et dans d'autres de faire renaître un sentiment de propriété commune du patrimoine endommagé ou contesté. Autrement dit, il s'agira de retrouver, à travers des opérations de sauvegarde, les diverses composantes culturelles des populations et des monuments qui les représentent.

27. L'Année mondiale du patrimoine a été assombrie par la destruction des grands Bouddhas de Bamiyan par les Taliban vers la fin de 2002. L'UNESCO, à qui revenait la tâche difficile de relayer l'indignation de la communauté internationale, a réagi en lançant d'innombrables appels et messages dans les médias, tout en organisant des missions complexes à destination de l'Afghanistan. Depuis, elle coordonne toutes les opérations internationales et bilatérales de sauvetage du patrimoine culturel afghan, comme l'ont demandé les autorités de Kaboul et les États membres. C'est notamment elle qui administre le Comité de coordination international mis sur pied par décision de son conseil d'administration et le secrétariat du programme patrimoine culturel, médias et sport, que lui a confié la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

28. Le rôle de l'UNESCO en tant que coordonnateur scientifique et technique des grandes opérations de sauvetage du patrimoine menacé ou endommagé par des conflits a pris un nouveau relief pendant l'Année du patrimoine culturel, ce qui s'est traduit par des demandes supplémentaires d'opérations en urgence et d'assistance technique – qui ont dû être financées au titre du programme ordinaire lorsque les fonds extrabudgétaires n'étaient pas suffisants. Les interventions en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge et en Palestine, associent des partenaires publics et privés nombreux et variés qui travaillent ensemble à la sauvegarde du patrimoine culturel.

29. Plus important encore, l'expérience a montré que le patrimoine culturel pouvait aussi jouer un rôle non négligeable dans la consolidation et la protection de la paix, notamment après des périodes de conflit armé ou de troubles civils. Le patrimoine des pays, des peuples ou des communautés n'est que trop souvent pris pour cible durant les conflits en raison de sa portée symbolique, mais il peut également devenir fédérateur s'il permet aux ex-belligérants de retisser des liens, de renouer le dialogue et de repenser ensemble leur identité et leur avenir commun.

30. La stratégie de l'UNESCO consiste à aider les populations concernées à renouer avec leur histoire et avec l'idée que l'identité culturelle des diverses

composantes de la société est issue d'un même héritage qui appartient à tous. Il y a quelques mois, l'UNESCO a été chargée par l'Administration intérimaire de l'Afghanistan de coordonner toutes les opérations internationales de sauvetage du patrimoine afghan, qui est comme on le sait tout à fait remarquable par sa richesse, sa diversité et son importance historique. L'Afghanistan est en effet à la croisée des cultures depuis des temps immémoriaux et fut en son temps un important carrefour de la route de la soie. Son patrimoine culturel exceptionnel, reflet d'une histoire complexe où s'entremêlent la Perse des Achéménides, la Grèce d'Alexandre, le bouddhisme, l'hindouisme et l'islam, est le témoignage vivant de plus de deux mille ans d'histoire et l'expression de peuples, de cultures et de croyances très divers. L'UNESCO s'efforce activement de mobiliser les moyens financiers et techniques nécessaires pour réinstaurer et renforcer la protection du patrimoine culturel afghan actuellement menacé. Partant du principe que les traditions et les pratiques culturelles offrent le socle le plus stable pour le développement social et économique, elle fait une place essentielle à la culture dans le processus global de reconstruction de l'Afghanistan.

31. L'UNESCO encourage également la réconciliation intercommunautaire en Europe du Sud-Est, dans la région du Caucase, au Moyen-Orient, à Chypre, au Cambodge, au Timor-Leste et dans les deux pays de la péninsule coréenne, dans l'espoir de renforcer du même coup les capacités nationales de sauvegarde et de gestion du patrimoine. Par son action de sensibilisation, de concertation et de formation, elle s'efforce tout particulièrement de promouvoir l'application et/ou la ratification de la Convention de La Haye (1954) et de ses deux protocoles additionnels. Elle travaille actuellement à l'élaboration du projet de déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, dans le but de renforcer son action normative au niveau international. Le projet de texte sera présenté pour adoption à la Conférence générale de l'UNESCO qui se tiendra dans le quatrième trimestre de 2003.

32. Dans le cadre de ses projets opérationnels, l'UNESCO a engagé des actions de réconciliation intercommunautaire axées sur la sauvegarde collective du patrimoine menacé par les conflits, faisant ainsi la démonstration que les biens culturels pouvaient être des instruments de paix et de réconciliation. Le plus connu est le programme de sauvetage et de mise en valeur du site cambodgien d'Angkor, qui est devenu l'emblème d'une nation. Peuvent également être cités ici : a) les ateliers destinés aux spécialistes de la conservation géorgiens, arméniens et azerbaïdjanais; b) la sauvegarde des sites culturels de la Corée du Nord, avec l'appui de la Corée du Sud; c) le démarrage du chantier de reconstruction du vieux pont de Mostar, en Bosnie-Herzégovine, en collaboration avec la Banque mondiale; d) les missions d'experts au Kosovo afin d'évaluer l'état du patrimoine des diverses communautés et de faire des recommandations pour sa sauvegarde; e) la formation d'experts en muséographie au Timor-Leste dans le cadre du projet de création du Centre culturel du Timor Leste et du Musée national; f) la remise en état du musée de Kaboul et des sites de Bamiyan, Hérat et Jam en Afghanistan; g) des études de restauration de deux monuments à Chypre, en coopération avec le PNUD (l'un orthodoxe et l'autre musulman).

33. Dans le même ordre d'idées, et afin d'encourager le dialogue interculturel et le rapprochement des cultures par la connaissance et l'appréciation des héritages communs et des identités plurielles, l'UNESCO s'est particulièrement intéressée pendant l'Année au patrimoine matériel et immatériel de l'Afrique et des Caraïbes

lié à l'histoire de l'esclavage, en vue de créer des musées de l'esclavage en Angola, au Libéria et en Tanzanie, de tracer des circuits touristiques et d'étudier les traditions orales liées à la tragédie de l'esclavage. Ce travail s'inscrit directement dans le programme de 2004, proclamé Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Un film sur le patrimoine culturel arabe a été réalisé dans le cadre du plan visant à promouvoir le dialogue interculturel dans la région arabe. Le projet méditerranéen intitulé La navigation du savoir, lancé en mai 2002 grâce à une subvention de l'Union européenne, réunit des scientifiques de neuf pays de la région préoccupés par l'état du patrimoine culturel sous-marin et des docks méditerranéens historiques qui menacent ruine.

V. Éducation à la valeur du patrimoine culturel, renforcement des capacités et coopération

34. Pendant l'Année du patrimoine, l'UNESCO a fait un énorme travail de pédagogie sur la protection du patrimoine culturel, afin d'encourager les jeunes à s'investir dans la protection et la promotion des biens culturels et dans le dialogue interculturel. L'une des priorités a été la diffusion massive de documents sur la question. C'est ainsi qu'a été produit le kit éducatif « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes », qui a été traduit en plus de 20 langues. Des séminaires ont été organisés dans huit pays (Philippines, Fédération de Russie, République de Moldova, Ukraine, Syrie, France, Slovaquie et Suède), pour aider les enseignants à en tirer le meilleur parti. Un stage de perfectionnement sur le patrimoine mondial a eu lieu à Pétra (Jordanie) en avril 2002 à l'intention de la jeunesse de la région arabe, et un autre consacré à la mobilisation des jeunes en faveur du patrimoine mondial et aux techniques du dessin animé s'est tenu à Trévise (Italie) en novembre 2002. L'UNESCO a par ailleurs participé à la création d'un site Internet sur la formation artistique institutionnelle et informelle, où sont présentées les conclusions des consultations régionales en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans la région Asie-Pacifique et dans la région arabe, afin d'aider les responsables nationaux et régionaux à définir les paramètres de leurs politiques artistiques. Une conférence internationale intitulée « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes – dialogue entre les civilisations » a eu lieu à Assouan (Égypte) en février 2002. D'autres initiatives sont en préparation : matériel pédagogique multimédias sur des sites particuliers du patrimoine mondial, dessins animés et affiches réalisés par les jeunes pour les jeunes. Le stage de perfectionnement organisé en Jordanie en 2002 donnera lieu à la publication d'un guide illustrant les exemples de meilleures pratiques. L'ouvrage, en cours de rédaction, bénéficie du concours du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

35. Dans une optique de renforcement des capacités, l'UNESCO a comme par le passé aidé les États à protéger le patrimoine mondial en proposant des cours, des séminaires et autres activités de coopération techniques et des interventions sur le terrain. Les bénéficiaires ont été les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cambodge, Chine, Cuba, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Laos, Liban, Malaisie, Malawi, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République

populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie, Sri Lanka, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

36. L'UNESCO est attachée à l'idée que le développement durable passe par la culture et en particulier le patrimoine culturel. C'est pourquoi elle s'est investie dans des projets de lutte contre la pauvreté, notamment l'extrême pauvreté, à savoir : développement de l'écotourisme dans les zones montagneuses de certains pays en développement afin d'atténuer la pauvreté grâce au tourisme; diminution de l'exode rural vers les villes et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel dans une optique de développement durable du tourisme dans 10 pays de la région saharienne; promotion de l'artisanat traditionnel comme créateur d'emplois pour les jeunes les plus pauvres, l'idée étant de former les enfants et les adolescents défavorisés et les sensibiliser à leur patrimoine culturel; formation des jeunes chômeurs, notamment ceux des zones rurales, en vue de développer durablement le tourisme lié au patrimoine dans certains pays des Caraïbes.

37. S'en tenir à une vision romantique, idéalisée et nostalgique du passé, oublier les réalités du présent et refuser toute idée de changement serait parfaitement stérile. C'est pourquoi, partant de l'idée fondatrice de patrimoine mondial, l'UNESCO s'est engagée sur la voie du développement durable – durable au sens écologique et au sens patrimonial. Le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable a affirmé que la culture devait conquérir sa place de quatrième pilier du développement durable, à côté de l'économie, de l'environnement et de la dimension sociale. Cette conception du patrimoine engage chacun de nous à respecter l'importance historique durable des sites, qu'ils soient inscrits au patrimoine mondial ou que, bien que tout aussi importants, ils n'y figurent pas encore – et n'y figureront peut-être jamais. L'Année des Nations Unies pour le patrimoine mondial a été l'occasion de réaffirmer solennellement que les sites inscrits devaient servir d'exemple et de modèle pour tous les autres, même ceux qui ne présentent qu'un intérêt local. Les objectifs de l'Année internationale de la montagne défendus par le Kirghizstan avec l'appui de l'UNESCO cadrent parfaitement avec ceux de l'Année du patrimoine culturel. La promotion du développement économique durable des zones montagneuses est un point d'articulation évident. Bien géré, l'écotourisme culturel peut contribuer à la sauvegarde des cultures et des paysages montagnards. Pour profiter aux communautés concernées, il doit toutefois s'inscrire dans des principes directeurs élaborés sur la base des résultats des projets pilotes conduits par l'UNESCO. Un tel projet est en cours dans les montagnes d'Asie centrale. Il consiste à dispenser une formation de guide aux habitants, à mettre en place un système d'hébergement chez l'habitant et à enseigner la fabrication d'articles artisanaux de qualité. Ces activités, qui s'adressent surtout aux jeunes et aux femmes, contribuent directement à la viabilité économique des communautés montagnardes isolées en tant que destinations touristiques; elles renforcent en même temps les identités culturelles locales et encouragent le dialogue avec des visiteurs issus d'autres cultures.

38. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a consacré une journée de discussions plénières (le 4 décembre 2002) à la fin de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. Les représentants d'États membres de toutes les régions ont pris la parole pour réaffirmer l'importance symbolique de cette Année. Ils ont souligné le fait que le patrimoine culturel était la responsabilité de tous, qu'il pouvait promouvoir l'entente mutuelle et réconcilier l'histoire et la modernité, et

que les collectivités locales jouaient un rôle primordial dans sa sauvegarde. Ils ont également insisté sur la nécessité de renforcer la protection juridique internationale du patrimoine culturel et d'élaborer des stratégies internationales et des actions de sauvegarde concertées. À l'issue des débats, l'Assemblée a adopté, le 16 décembre 2002, sa résolution 57/158, par laquelle elle réaffirmait entre autres « qu'il importe de continuer à développer les moyens de sauvegarder et de protéger le patrimoine culturel mondial », et encourageait l'UNESCO « à explorer les moyens possibles pour intensifier la coopération internationale à cet égard, notamment en envisageant l'opportunité de convoquer une conférence internationale sur le renforcement et la consolidation des mécanismes internationaux de sauvegarde et de protection du patrimoine culturel mondial ». Elle a également invité le Directeur général de l'UNESCO à lui présenter à sa cinquante-huitième session une synthèse des activités menées durant l'Année du patrimoine culturel.

39. Afin d'encourager la coopération interinstitutions dans le cadre de l'Année du patrimoine culturel, le Directeur général de l'UNESCO a organisé le 14 mars 2002 une réunion consultative de tous les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies autour du thème « Patrimoine culturel : ancrer la diversité culturelle dans le développement durable ». Les participants ont étudié la mise en place de mécanismes renforcés pour préserver la diversité culturelle dans le monde, le rôle du patrimoine culturel en termes de développement durable, le patrimoine culturel comme facteur de cohésion sociale, le dialogue interculturel et la réconciliation, la coopération future entre les organismes du système des Nations Unies.

VI. Conclusions

40. **Grâce à une expérience acquise au fil des années et à l'évolution constante de la notion de patrimoine culturel, l'UNESCO a pu renouveler sa vision du patrimoine mondial. Pour elle, protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel signifie en assurer la capacité de renouvellement. La proclamation de 2002 comme Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel est donc arrivée à point nommé pour créer une articulation bien réelle avec la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001). De même, le trentième anniversaire de la Convention sur le patrimoine mondial a été l'occasion d'ouvrir un certain nombre de pistes à explorer, en particulier les possibilités de partenariats forts entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. À cet égard, il conviendra de donner toute la place qu'il mérite au patrimoine immatériel, encore largement négligé au profit d'une vision monumentale du patrimoine. C'est pourquoi l'UNESCO s'efforcera activement de promouvoir la préservation du patrimoine culturel immatériel – qui doit être intégré dans les politiques de sauvegarde puisqu'il est l'un des éléments fondateurs de la diversité culturelle et de la créativité humaine. Sa disparition progressive et sa vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation appelle un effort accru de la part de l'UNESCO, qui s'efforcera de combiner les efforts et les angles d'approche pour qu'il reste vivant et pour sensibiliser en particulier les jeunes aux valeurs dont il est porteur.**

41. **Au-dessus de la porte du Musée de Kaboul, des mains anonymes ont inscrit ces mots : « Une nation est vivante lorsque sa culture est vivante ». Le message aurait presque pu servir de slogan à l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. De nombreux exemples attestent que les nouveaux modes**

de gestion du patrimoine dans une optique de croissance économique créent effectivement des emplois locaux dans les secteurs de l'artisanat et du tourisme culturel, et font naître de nouveaux métiers.

42. Sauvegarder le patrimoine culturel signifie non seulement préserver les monuments du patrimoine mondial mais aussi revitaliser partout dans le monde les cultures vivantes, les festivals traditionnels, les arts de la scène et les artisanats, rouvrir les théâtres et les cinémas, encourager les industries culturelles afin d'aider les gens à retrouver leur identité culturelle, à préserver leurs traditions ancestrales et à donner libre cours à leur créativité artistique et intellectuelle.

43. Les résultats de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ne pourront être mesurés immédiatement, mais on peut d'ores et déjà affirmer que cet événement a été un moment exceptionnel de sensibilisation à la nécessité de sauvegarder le patrimoine culturel partout dans le monde. Il a aidé chacun d'entre nous à découvrir son propre héritage culturel et celui des autres, à mieux le connaître et à comprendre qu'il devait être protégé, chéri, restauré et conservé.
